



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 3275

Texte de la question

M Joseph Vidal attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'importance primordiale du développement de l'éducation artistique pour concourir à l'épanouissement et l'équilibre des jeunes. La création de postes de conseillers pédagogiques en éducation musicale et en éducation physique a permis une amélioration sensible de ces deux disciplines. Il lui demande les mesures qu'il envisage quant à l'enseignement du dessin et des arts plastiques.

Texte de la réponse

Reponse. - Les enseignements artistiques ont fait depuis plusieurs années l'objet d'un effort particulier du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Parmi les mesures prises pour favoriser le développement de ces enseignements dans le premier degré figure la création, au budget 1988, de 100 postes d'instituteur maître-formateur se répartissant comme suit : 1o 71 pour les arts plastiques ; 2o 29 pour l'éducation musicale. D'autres actions sont mises en œuvre pour l'année scolaire 1988-1989, en particulier pour améliorer la formation des instituteurs et des formateurs : 1o poursuite de la mise en place d'ateliers de pratique artistique dans les écoles normales, destinés principalement à prolonger, à raison de 3 heures par semaine pendant toute une année scolaire, la formation artistique d'élèves-maîtres volontaires. Le nombre de ces ateliers, qui peuvent être d'arts plastiques, de musique, de théâtre, etc. - ou interdisciplinaires - sera porté de 39 en 1987-1988 (année expérimentale) à environ 230 en 1988-1989 ; 2o attribution d'une aide financière exceptionnelle aux instituteurs maîtres-formateurs en arts plastiques et en éducation musicale placés sous l'autorité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation : cette aide est destinée à l'organisation d'animations et d'actions de formation des instituteurs ; 3o organisation d'une formation renforcée pour les nouveaux instituteurs maîtres-formateurs en arts plastiques et en éducation musicale ; cette formation de 6 à 8 semaines aura lieu dans le courant de l'année 1988-1989 ; 4o réalisation d'outils pédagogiques (brochures, productions audiovisuelles) qui seront mis à la disposition des formateurs, des instituteurs, des organismes culturels et des collectivités territoriales. Pour les élèves, l'effort sera poursuivi pour développer notamment les classes d'initiation artistique et des projets d'actions éducatives, dont plus de 60 p 100 ont concerné les domaines artistiques en 1987-1988.

Données clés

Auteur : [M. Vidal Joseph](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3275

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2714